

## NEWSLETTER N°3

### ASSOCIATION DEFENSE DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLE DE L'OZERAIN

Décembre 2025

ADPEHVO

E-mail [collectifeolienavosnes@gmail.com](mailto:collectifeolienavosnes@gmail.com)



*Les futures éoliennes vues de la rue de la Roche à Avosnes*

Chers adhérents et sympathisants d'ADPEHVO, chers élus, chers lecteurs de notre newsletter, voici des informations récentes sur nos différentes actions, sur le projet éolien Avosnes-Saffres et sur les projets environnants.

A l'heure actuelle dans les hautes vallées de l'Armançon, de la Brenne de l'Ozerain et du Serein fonctionnent 46 éoliennes d'une hauteur moyenne de 138 m. Les divers projets en cours d'instruction ajouteraient 22 machines supplémentaires d'une hauteur moyenne de 170 m et les 4 autres projets très récents de Volkswind dans notre secteur promettent 28 éoliennes supplémentaires d'une hauteur moyenne de 190 m. **C'est à terme 96 éoliennes qui pourraient être implantées dont 46 dans notre secteur.**

#### **Saturation de projets en Haut Auxois, comment réagir ?**

#### **Les Associations en Auxois se mobilisent et se regroupent pour unir leurs forces**

ADPEHVO a rejoint le Collectif Auxois Citoyen qui regroupe désormais 9 associations décidées à stopper l'inflation de l'éolien industriel dans les hautes vallées de l'Armançon, du Serein, de la Brenne et de l'Ozerain. Cet automne le Collectif a lancé ses premiers « ateliers mutualisés » avec pour objectif de mettre en commun

ses compétences afin d'analyser et répondre aux différents projets éoliens d'aménagement du territoire du Nord Auxois.

### **Dans notre secteur, petit rappel :**

Depuis le 12 avril nous connaissons le nouveau nom du parc éolien d'Avosnes-Saffres : « **La ferme Eolienne de la chaume des Alouettes** » qui compterait **5** éoliennes sur Avosnes et **5** sur Saffres soit **10** machines de **190 m** de haut, à **670 m** des habitations, dont 2 éoliennes en forêt.

Ce parc est un des 4 projets de la société Volkswind, dans le Haut Auxois, les autres projets en cours d'instruction sont ceux de :

- **Beurizot-Boussey-Vesvres**, **8** machines de **207m** de haut à **621 m** des habitations,
- **Charny**, **6** machines de **207 m** de haut à **690 m** des habitations,
- **Saint Mesmin**, **4** machines de **190 m** de haut à **600 m** des habitations
- Soit **28** nouvelles éoliennes

Volkswind GmbH, société Allemande filiale d'AXPO Group (Sté Suisse) est l'unique actionnaire de « la ferme éolienne de la Chaume des Alouettes », appuyée par une société de maintenance Volkswind Services France.

- L'enquête publique pour Charny est en cours
- Les 3 autres projets de parcs vont être instruits en même temps afin de pouvoir garantir **50 MW** de puissance pour amortir la construction d'un radar de compensation indispensable pour pallier aux interférences occasionnées au radar Météo de Blaisy Haut.

### **Rôle de la commission d'enquête**

- La commission d'enquête permet à la population d'exprimer son avis sur le projet et sert à la décision du Préfet. Quel que soit son opinion il est important de la donner à ce sujet.
- Cette phase du projet est **très importante** car elle permet aux commissaires enquêteurs de rapporter au Préfet l'opinion de la population, de mesurer l'acceptabilité du projet.
- Pour chaque enquête publique un site « **registre dématérialisé parc éolien de...** » permet de consulter toutes les informations indispensables au bon déroulement de l'enquête : la présentation du projet, le déroulement de l'enquête, les études d'impact (biodiversité, paysage, cadre de vie, acoustique, hydrologie,), les contributions déposées et la possibilité pour chacun de déposer sa contribution.

### **Projet de Charny**

- Le projet de Charny est le premier dossier des quatre projets déposés par le promoteur à la préfecture de Dijon au début de l'été 2025.
- Le projet de Charny se situe en continuité du parc des Genèvres sur les communes de Fontangy et Missery (7 éoliennes de 150m)
- L'enquête publique est lancée depuis le 17 septembre 2025, la clôture est prévue le 19 décembre après 4 réunions publiques dans des villages proches.
- Une réunion a eu lieu à la mairie de Thorey sous Charny le 22 septembre en présence des 2 commissaires enquêteurs et du promoteur devant une salle pleine d'habitants, de maires, d'associations et de personnes unanimement opposés à ce projet.
- **La municipalité et le maire de CHARNY se sont opposés au projet de Volkswind !**
- **Les habitants de Charny et des villages environnants se sont fortement mobilisés avec de nombreuses contributions contre le projet**

- Il est simple de déposer en ligne votre contribution contre le projet en cliquant sur le lien suivant et en suivant les indications : <https://www.registre-dematerialise.fr/6532/contribuez>  
Et vous pouvez encore déposer votre contribution motivée sur ce site et lire les contributions déjà apportées.
- Ce dossier de Charny est très instructif parce que les études produites ont des points communs avec celles du dossier d'Avosnes/Saffres, les bureaux d'études techniques (BET) sont les mêmes et la zone implantation potentielle (ZIP) très proche.
- Il est à noter que la **contribution N°137 de la LPO** à l'enquête d'utilité publique dit en conclusion : « *l'étude d'impact sous évalue très fortement et systématiquement les incidences négatives qu'aurait ce projet sur la biodiversité* ». Ceci après une démonstration détaillée des abus de minoration des impacts de l'éolien et des classifications dégradées. Ainsi 5 espèces sont à enjeux **très forts ou forts** alors que le bureau d'étude les considère à enjeux forts ou modérés !
  - Enjeux très forts : Le Milan Royal en période de nidification et migrations, le Faucon Pèlerin,
  - Enjeux forts : la Cigogne Noire, le Milan Royal en période d'hivernage, le Busard St Martin en période d'hivernage et de migration.

### **Projet Avosnes-Saffres**

- La demande d'autorisation environnementale a été déposée par Volkswind en Préfecture de Côte d'Or le 26 septembre 2025. Le dossier est en cours d'analyse par les services de la DREAL qui vérifie sa complétude.
- L'enquête d'utilité publique débutera après les élections municipales fin mars début avril 2026. Elle sera lancée en même temps que celles des autres parcs, puisque les projets sont liés au radar de compensation.
- ADPEHVO a récupéré, sous format informatique, auprès de la DDT le dossier de l'étude d'impact et ses (environ) 2000 pages.
- **Compte tenu de la taille du dossier projet, il pourra vous être communiqué en nous le demandant par retour de mail**
- Le dossier final pourra être consulté dès le lancement de l'enquête publique

### **Projet Beurizot-Boussey-Vesvres et Saint Mesmin**

- Comme pour Avosnes/Saffres les demandes d'autorisation environnementales ont été déposées par Volkswind à la préfecture le 25 septembre 2025. Les dossiers sont en cours d'analyse par la DREAL.
- Et comme pour Avosnes/Saffres, les enquêtes d'utilité publique pour ces 2 projets débuteront après les élections municipales fin mars début avril 2026.

### **ADPEHVO présente sur tous les fronts !**

Nous travaillons avec des bonnes volontés des différentes associations, mutualisant nos travaux en vue de préparer l'enquête publique et d'apporter des contributions argumentées.

Nous sommes attentifs aux éléments de l'étude de l'Avifaune et des Chiroptères et aux conclusions de la LPO (contribution 137) de l'enquête publique de Charny car des similitudes existent avec les 3 autres projets.

**Et dire que Volkswind ose garantir la préservation du cadre de vie des riverains, de qui se moque-t-on ?**

### **Bien réelle la saturation et pollution visuelle !**

Pour **Avosnes**, les panoramas depuis la rue de la Roche et la rue de l'Hôpital seront affecté par les 5 éoliennes qui clignoteront à 1km côté ouest, nord-ouest, comme montré sur la photo en première page. Les maisons avec terrasse côté ouest seront donc vraiment impactées.

**Les impacts sont également très forts pour Saint Mesmin, Marcellois, les fermes de Saint Cassien et Maison Dieu. Le site des falaises de Saffres est également touché !**

### **Bien réel l'impact sonore !**

On observe sur l'étude d'impact acoustique d'EREA que sur 22 enregistrements de nuit par vent de Nord-est, 7 dépassent le niveau d'émergence règlementaire (3db).

L'éolienne Nordex étant plus puissante de 1.7 MV, les périodes de dépassement d'émergences sont plus longues.

Les études ayant été réalisées avec des pales équipées de peignes, on s'étonne de ces dépassements.

On observe que les lieux situés entre 661 et 880 m des éoliennes sont automatiquement les plus défavorables. Des bridages sont nécessaires sur toutes les périodes de dépassement. Mais il est connu que les bridages ne sont que partiellement efficaces.

La conclusion du Bureau d'étude est inadmissible : les bruits émergents dépassent les seuils de bruits admissibles de nuit dans 7 cas sur 22 et sans décrire les mesures de freinage ou régulation il affirme « les seuils règlementaires admissibles seront respectés sous certaines conditions de fonctionnement » sans autre explication. **Cette affirmation est de la poudre aux yeux, elle n'est pas étayée !**

### **Bien réel l'impact sur la biodiversité !**

**Aucun respect** par Volkswind des préconisations Eurobats et de la SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) concernant la prise en compte des chauves-souris dans les études d'impact de projet éolien : pas d'éoliennes en forêt, distance minimum requise entre haies et lisière de forêt de 200m par rapport au bout des pales soit 280m.

### **Communication du promoteur et de la mairie**

Nous venons de recevoir le bulletin d'information n°2 de Volkswind.

Dans le paragraphe sur le comité de suivi, page 2, Volkswind a le toupet d'évoquer les thèmes de « partage, dialogue et concertation » et même « de replacer le citoyen au cœur du projet et des réflexions » **on croit rêver !**

A aucun moment les habitants n'ont été associés à une quelconque concertation organisée par le promoteur ou la mairie. **C'est un déni de démocratie !**

### **Et pendant tout ce temps la mairie reste aveugle et sourde**

Dans le dernier Maison Commune, la seule allusion au projet éolien est pour parler du montrant de l'ORFE que la mairie à royalement réussi à obtenir. À noter que toutes les mairies peuvent l'obtenir si elles en font la demande. Ce montant de 100€/an est tellement dérisoire qu'il pourrait prêter à sourire s'il n'y avait pas toutes les atteintes au cadre de vie et à la biodiversité.

Dans ce dernier numéro aucune allusion par exemple aux nuisances sonores et infrasons dont les seuils d'émergence seront dépassés notamment à la Roche d'Ys, Maison Dieu, Barain et Avosnes.

Ce que la mairie ne dit pas non plus, c'est que les 100K€ de retombées annuelles à travers l'IFER annoncées à plusieurs reprises par le maire ne seront plus que de 35K€

- Le courrier du 16 mai 2024 à l'association, signé par le maire, annonçait plus de 100K€
- Maison Commune n°9 (automne 2024) évoquait 90K€

### **Pourquoi avoir majoré cette somme ? A qui profitent les éoliennes ?**

Aucune allusion non plus à l'impact sur le cadre de vie et l'impact visuel avec 28 éoliennes dans le champ de vision. Ce sera une atteinte irréversible au patrimoine paysager de notre belle région. D'ailleurs sur toutes les photos parues sur Maison Commune il n'y a jamais d'éoliennes à croire que l'on ne vit pas tous dans le même village.

Rappelons que le Conseil Départemental de Côte d'Or a émis récemment un avis défavorable pour le projet éolien de Charny et qu'il place « la valorisation des paysages au cœur de sa stratégie avec pour objectif de préserver l'identité des territoires » voir <https://www.bienpublic.com/liseuse/VGN21/20251205>

C'est également sans compter avec les tensions qui apparaissent et la disparition de la cohésion sociale dans notre village avec l'arrivée de ce projet.

**Nous ne voulons pas subir les conséquences de ceux qui ne pensent qu'à leur profit plutôt qu'au bien-être des habitants.**



***Vue des futures éoliennes à la sortie du bois de Boulas en allant vers Avosnes***

**Nous vous remercions pour votre engagement à nos côtés, continuez de nous soutenir !**

**- En faisant un don** : l'association a été reconnue par la SPPEF, l'association des sites et monuments de France : [https://www.sitesetmonuments.org/21-adpehvo-projet-eolien-chaume-des-alouettes-avosnes-et-saffres?e=don\\_montant](https://www.sitesetmonuments.org/21-adpehvo-projet-eolien-chaume-des-alouettes-avosnes-et-saffres?e=don_montant)

**- En adhérant à l'association, contact** : [collectifeolienavosnes@gmail.com](mailto:collectifeolienavosnes@gmail.com) (bulletin en dernière page)

**- En nous apportant vos compétences pour l'enquête publique** que ce soit en santé humaine et animale, infrason bruit, géobiologie, photo montage, ou encore en rentabilité et perspective de l'énergie éolienne, biodiversité faune flore, hydrologie, aviation, météo, IA ....

**Tous unis pour la protection de l'environnement, contre les éoliennes pour préserver notre cadre de vie, rejoignez l'association DPEHVO**

## Bulletin d'adhésion ADPEHVO

Je soussigné(e) : M  Mme

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : .....

Email (nécessaire afin de vous informer) : .....@.....

Déclare souhaiter devenir membre de l'Association Défense du Patrimoine et de l'Environnement de la Haute Vallée de l'Ozerain

Signature Fait à Le ...../...../2025

Fait à

Le ...../...../2025

Montant de l'adhésion de soutien par personne : **10 €** Chèque  à établir à l'ordre d'**ADPEHVO**

Virement SEPA  Association DPEHVO IBAN : FR76 1100 6210 2024 5994 7307 265